

DECISION DU MAIRE N° 078/2023
prise en application de la délibération n°044/2020

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n°044/2020 en date du 9 Juin 2020, au terme de laquelle le conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. ;
Considérant qu'un bureau de 27,58m² situé 25 rue du Général Leclerc est vacant et que la commune n'en a pas l'utilité pour ses services,

DECIDE

Article 1^{er} : la location d'un bureau de 27,58 m² situé 25 rue du Général Leclerc – au prix de 450,00€/mois (dernier Indice de Référence des Loyers commerciaux = 128,68 du 1^{er} trimestre 2023) à COTTEAUX Estelle, ergothérapeute à compter du 1^{er} août 2023,

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'une donner d'acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Expédition en est adressée le 1^{er} août 2023
Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le : 1^{er} août 2023

De la mise en ligne le : 1^{er} août 2023

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES

